

Annexe 2 – Formulaire de rétractation (Commande de Vichy Pass sur le Site Internet)

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de la Commande d'un Vichy Pass sur le Site Internet).

A l'attention de la société :

VICHY DESTINATIONS
Rue du Casino – Palais des Congrès
03200 - VICHY
Tél : 04.70.98.71.94
Courriel : contact@vichydestinations.fr

Nous vous notifions par la présente notre rétractation de la Commande portant sur le(s) Vichy Pass suivant(s) :

Commande en date du :

Nom du (des) Client(s) :

Adresse du (des) Client(s) :

Date :

Signature du (des) Client(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) »

Avis-type d'information relatif à l'usage du droit de rétractation

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique) adressée à :

VICHY DESTINATIONS
Rue du Casino – Palais des Congrès
03200 - VICHY
Tél : 04.70.98.71.94
Courriel : contact@vichydestinations.fr

Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Le ou les Vichy Pass commandés seront désactivés dès réception de la notification de rétractation. Néanmoins, en cas d'utilisation du Vichy Pass par le Client avant la réception de sa notification de rétractation, la décision de rétractation ne sera pas prise en compte par VICHY DESTINATIONS et aucun remboursement ne sera réalisé.